

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00088
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/03/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002306
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Médiathèques – Convention de partenariat de médiation culturelle et numérique avec le CHU-Hôpital de jour de pédopsychiatrie - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville de Saint-Étienne enrichit le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture un bien commun, socle de

nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics.

Le service création et culture numérique des Médiathèques Municipales de Saint-Étienne propose toute une palette de médiation numérique destinée aux jeunes publics, aux adultes et aux seniors. Il organise notamment des séances de jeux vidéo.

Le service de pédopsychiatrie HDJ (Hôpital de Jour) CMP (Centre médico psychologique) CATTP (Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) EMP (Équipe mobile de pédopsychiatrie) est un service du Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Étienne qui accueille un public enfant et adolescent.

■ **Motivation et opportunité**

Le service du CHU et le service de création et culture numérique de la Ville de Saint-Etienne ont décidé de façon conjointe de mener des actions en dehors des structures hospitalières afin de mettre en place des ateliers de culture numérique, qui permettront aux enfants hospitalisés dans le cadre de l'Hôpital de jour d'avoir accès à une offre culturelle riche et diversifiée.

Ce partenariat et les actions qui en découlent s'inscrivent dans le cadre des conventions « culture et santé » votées lors du Conseil municipal de novembre 2023 et établissant le cadre du partenariat liant la Ville de Saint-Étienne au CHU, au HPL, au CCAS et au groupe Aésio Santé.

■ **Contenu**

La convention, objet de la présente délibération, précise les engagements de chacune des parties.

Engagements du CHU :

- Mobiliser les enfants de l'Hôpital de Jour, accompagnés d'infirmières le cas échéant, pour participer aux ateliers proposés par les Médiathèques,
- Assurer un lien régulier avec les Médiathèques pour la gestion des inscriptions des enfants aux ateliers.

Engagements de la Ville de Saint-Étienne :

- Organiser 6 séances d'ateliers création numérique, à la médiathèque de Tarentaize, à destination d'un groupe d'enfants de l'Hôpital de Jour du CHU,
- Accueillir les enfants de l'Hôpital de Jour du CHU aux ateliers tout publics prévus pendant les vacances scolaires et aux séances jeux vidéo prévues les mercredis.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa notification.

■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le dispositif d'ateliers spécifiques à destination d'un groupe d'enfants de l'Hôpital de Jour du Centre Hospitalier Universitaire et leur accueil aux séances tous publics et jeux vidéo sur les périodes précitées,
- approuver la convention de partenariat de médiation culturelle et numérique avec le CHU-hôpital de jour de pédopsychiatrie,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au dossier.

■ Décision

Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE